

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022**

---oOo---

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance s'est réuni sous la présidence de Madame PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 1^{er} décembre 2022.

Membres composant le Conseil d'Administration : ----- 13
Membres en exercice : ----- 13
Membres présents et/ou représentés : ----- 11
Membres absents : ----- 2

Secrétaire de séance :

Mme CHATIGNON, Directrice du CCAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme DIAS, Mme BRECHU, Mme YILMAZ, M. CHRETIEN,
Mme COMBES, Mme LOEFFEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme BIENTZ donne pouvoir à M. CHRETIEN
Mme TESTE donne pouvoir à Mme BRECHU
Mme COSTA donne pouvoir à Mme DIAS

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PONCHARD
M. FREMIN

Mme PONZIO-REFATTI ouvre la séance à 18h30.

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Madame la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour.

POINT UNIQUE : EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Vice-Présidente prend la parole,

Considérant la nécessité de procéder à des ouvertures de crédits sur des chapitres en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°2 équilibrée en dépenses et recettes de la section de fonctionnement suivant l'annexe ci-jointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire

Date de publication :
Consultable à l'accueil de la Mairie